

USAGE PROFESSIONNEL

MITES
(alimentaires,
vêtements)

MOUCHES

**INSECTES DES
DENRÉES
STOCKÉES**



PRODUIT BIOCIDÉ

TP 18

USAGES :

Insectes rampant et volant dans
les habitations et IAA

ACTION ET TRAITEMENT :

Concentré émulsionnable (EC)

CONTIENT :

Pyrèthre naturel 32,5 g/l

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Attention

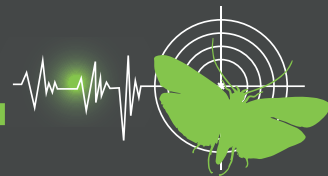


CONDITIONNEMENT :

Flacon de 100 ml
(carton de 12)

Bidon de 1 litre
(carton de 12 bidons)

VIAGREEN J4



VIAGREEN est un insecticide concentré utilisé en hygiène publique sur les insectes rampants et volants. Il est constitué de pyrèthre naturel et de co-formulants d'origine végétale.

Utilisable en agriculture biologique en application du RCE n°834/2007.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

VIAGREEN J4 est applicable, après dilution dans l'eau, en pulvérisation, particulièrement en ciblant les fentes et crevasses qui peuvent abriter les insectes.

Il peut également s'utiliser en traitement de volume à l'aide de générateurs d'aérosols à froid de type "atomiseurs" ou à chaud de type thermonébulisateur...

En industrie agroalimentaire, l'application est recommandée en traitement spatial des locaux. VIAGREEN J4 peut être utilisé dans les locaux contenant des POV et POA.

Le traitement doit se faire dans des locaux vides, ou contenant des denrées emballées.

INSECTES RAMPANTS :

En pulvérisation : 300 ml dans 10 l d'eau pour 200 m².

En nébulisation (ou thermo) : 400 ml dans 2,5 l d'eau pour 1000 m³.

INSECTES VOLANTS :

En pulvérisation : 150 ml dans 10 l d'eau pour 200 m².

En nébulisation (ou thermo) : 200 l dans 2,5 l d'eau pour 1000 m³.

Pour les teignes et mites des denrées, ôter au préalable les toiles de larves ou les aspirer à l'aide d'un aspirateur puis, appliquer après nettoyage sur les parois mais également sous les machines où des larves peuvent subsister dans des résidus de fabrication.

Traiter hors présence du public. Laisser les lieux inoccupés jusqu'à ce que les surfaces traitées soient sèches (4h minimum), aérer largement avant de réoccuper les locaux.

Délai d'apparition de l'effet biocide : immédiat.

Durée de l'effet biocide : 4 jours.

En cas de doute, faire un essai sur une surface cachée avant traitement.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.larc-france.com ou en faire la demande à l'adresse suivante larc@wanadoo.fr.

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine.

Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.

